

Reprise apres congé parental de 100% à 80% comment faire ?

Par CaroGironde, le 09/05/2011 à 13:18

Bonjour,

je me suis arretée 3 ans d etravailler pour elever mes jumelles en etant en congé parental. J'etais en CDI a temps complet depuis 2006.

Voici mes questions:

- Comment faire pour passer d'un 100% à une 80% ?
- A qui dois je adresser ma demande ? Par lettre recommandée ou par entretien ?
- Est ce que mon entreprise a le droit de me le refuser ?
- Puis je choisir mon jour ? Il me faut le mercredi pour garder mes 3 enfants.
- Quelle est la perte de salaire en comptant les charges fixes, etc ? Je gagne 1600€00 brut/mois et ma convention collective est la metallurgie.
- Quelle est la date limite pour formuler ma demande sachant que je reprends le travail aux 3 ans de mes enfants, soit le 01 septembre 2011 ?

Par ailleurs, mon poste etant sur la sellette dans cette entreprise, je cherche egalement a trouver ailleurs un poste plus sur,

- si par chance je trouve un poste avant ma reprise en septembre, quel est le delai de preavis quand on est en congé parental ?
- Quel est le preavis egalement si je trouve une fois le travail repris dans ma boite actuelle ?

MERCI MERCI beaucoup par avance a celle/celui qui prendra le temps de me repondre, je ne sais plus vers qui me tourner pour tous ces renseignements.

Caroline

Par **P.M.**, le **09/05/2011** à **19:57**

Bonjour,

Je pense que vous aurez déjà des réponses à la plupart de vos interrogations par ce dossier